

<b>FICHE DE MISSION</b> <b>Equipier de base (code fonction 665)</b>
--

### **1- Cadre général de la mission**

Au sein du territoire, l'équipier(e) de base territoriale est sous la responsabilité hiérarchique du/de la responsable de base.

Il/elle est chargé(e) avec le/la responsable de la réalisation du projet de base élaboré avec l'aide du territoire.

### **2- Missions**

Chargé(e) de mission territorial, le/la responsable de base a pour missions :

#### Mission principale :

- **Contribuer à la réalisation du projet de la base construit en lien avec le territoire et à sa mise en œuvre opérationnelle.**

#### Missions spécifiques :

- Porter le projet éducatif et les orientations du mouvement : impulser, favoriser des supports
- Participer aux réunions, rencontres de l'équipe de base
- Participer au développement de la base : se faire connaître, chercher à enrichir et diversifier les projets, être en relation et promouvoir la base auprès du territoire, du mouvement et auprès des partenaires extérieurs (collectivités locales, paroisses, autres mouvements scouts/guides, associations, autorités, services...)
- Participer à la gestion et à l'organisation de la base : gestion matérielle, financière/patrimoniale de la base au service du projet

### **3- Profil / Compétences**

L'équipier(e) de base connaît le projet éducatif du mouvement et le partage avec le reste de son équipe.

### **4- Ressources et soutien**

L'équipier(e) de base bénéficie d'un accompagnement de la part du/de la responsable de base.

### **5- Univers relationnel**

L'équipier(e) de base, en tant que membre de l'équipe territoriale, peut participer aux instances et réunions suivantes :

- Assemblée territoriale
- Assemblée Générale

### **6- Mandat**

L'équipier(e) de base est nommé par le/la responsable pour un mandat de 3 ans renouvelable. Il est adhérent du mouvement et est à jour de sa cotisation (tarif responsable).